

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène

La Société Tunisie Leasing - publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 30 juin 2004 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes M. Nouredine HAJJI sur les résultats provisoires.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2004 (exprimé en dinars)

	Notes	30 juin 2004	2003	31 décembre 2003
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles		1 374 857	1 091 221	1 356 654
Moins : amortissements		(941 458)	(763 672)	(831 709)
	4	433 399	327 549	524 945
Immobilisations utilisées par la société		2 470 549	2 106 042	2 457 143
Moins : amortissements		(1 678 251)	(1 422 262)	(1 587 010)
	5	792 298	683 780	870 133
Immobilisations destinées à la location		466 348 329	426 711 358	451 800 583
Moins : amortissements		(259 924 954)	(229 562 745)	(247 641 094)
Moins : provisions		(4 907 036)	(4 046 505)	(4 686 032)
	6	201 516 339	193 102 108	199 473 457
Immobilisations financières		19 428 373	19 146 482	19 108 146
Moins : provisions		(916 855)	(1 198 742)	(1 055 171)
	7	18 511 518	17 947 740	18 052 975
Total des actifs immobilisés		221 253 554	212 061 177	218 921 510
Autres actifs non courants	8	772 773	665 573	601 908
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		222 026 327	212 726 750	219 523 418
ACTIFS COURANTS				
Clients et comptes rattachés		18 306 520	17 935 799	17 122 973
Moins : provisions		(12 561 504)	(10 698 409)	(11 678 622)
	9	5 745 016	7 237 390	5 444 351
Autres actifs courants	10	2 750 357	2 285 626*	2 213 447
Placements et autres actifs financiers	11	3 971 574	4 038 540	4 056 380
Liquidités et équivalents de liquidités	12	4 998 714	4 181 306	4 059 482
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		17 465 661	17 742 862	15 773 660
TOTAL DES ACTIFS		239 491 988	230 469 612	235 297 078

	Notes	30 juin 2004	2003	31 décembre 2003
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		17 500 000	15 000 000	17 500 000
Actions propres		(4 700)	0	0
Réserves		9 135 748	11 420 324	8 920 325
Résultats reportés		9 092 977	8 505 630*	8 505 629
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		35 724 025	34 925 954	34 925 954
Résultat de la période		1 560 118	1 851 158	3 508 471
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	13	37 284 143	36 777 112	38 434 425

* Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir Note 3)

Tunisie Leasing - (suite) -

PASSIFS**PASSIFS NON COURANTS**

Emprunts	14	107 449 742	84 947 541*	88 980 088
Autres passifs financiers	15	3 440 373	2 899 793	3 095 793
Provisions	16	531 856	1 442 025	502 083
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		111 421 971	89 289 359	92 577 964

PASSIFS COURANTS

Fournisseurs et comptes rattachés	17	12 008 213	11 383 207	10 303 826
Autres passifs courants	18	11 186 899	10 618 859*	10 970 920
Concours bancaires et autres passifs financiers	19	67 590 762	82 401 075*	83 009 943
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		90 785 874	104 403 141	104 284 689
TOTAL DES PASSIFS		202 207 845	193 692 500	196 862 653
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		239 491 988	230 469 612	235 297 078

ETAT DE RESULTAT Période du 1er janvier au 30 JUIN 2004
(exprimé en dinars)

	Notes	du 1er janvier au 30 juin 2004	2003	Exercice 2003
REVENUS DE LEASING				
Revenus bruts du leasing		55 907 982	50 410 294	104 110 466
Intérêts de retard		422 136	492 744	1 171 643
Variation des produits réservés		(148 775)	(181 340)	(201 863)
Dotations aux amortissements des immobilisations en location		(45 594 013)	(40 667 406)	(84 133 444)
<u>Total des revenus de leasing</u>	20	10 587 330	10 054 292	20 946 802
CHARGES FINANCIERES NETTES	21	(5 905 460)	(5 494 552)	(11 218 609)
PRODUITS DES PLACEMENTS	22	422 939	569 185*	650 105
PRODUIT NET		5 104 809	5 128 925	10 378 298
Charges de personnel	23	(1 095 037)	(943 440)	(1 903 244)
Autres charges d'exploitation	24	(1 050 530)	(949 356)*	(2 064 244)
Autres produits d'exploitation		8 887	9 216*	59 944
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(934 885)	(835 119)	(1 900 136)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	25 bis	138 316	0	161 451
Dotations aux amortissements des immobilisations propres et aux provisions pour risques divers	26	(261 995)	(171 034)	(518 336)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 909 565	2 239 192	4 213 733
Autres gains ordinaires	27	51 172	75 084*	137 027
Autres pertes ordinaires	28	(10 589)	(329)	(276 606)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 950 148	2 313 947	4 074 154
Reprises sur provisions pour impôt différé	16	0	0	170 836
Impôt sur les bénéfices	29	(390 030)	(462 789)*	(736 519)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 560 118	1 851 158	3 508 471
Eléments extraordinaires		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 560 118	1 851 158	3 508 471
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		0	55 503	55 503
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		1 560 118	1 906 661	3 563 974
Résultat par action	13	0,891	1,058	2,005

* Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir Note 3)

Tunisie Leasing - (suite) -

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinars)

	Notes	30 juin 2004	2003	31 décembre 2003
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients		64 046 434	57 043 199	120 174 211
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(2 743 744)	(2 268 963)	(4 130 072)
Intérêts payés		(5 486 194)	(4 719 594)	(11 080 463)
Impôts et taxes payés		(2 796 561)	(2 799 187)	(6 732 981)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations destinées à la location		(53 966 702)	(51 105 734)*	(110 416 558)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations destinées à la location		2 352 056	2 232 844*	5 013 868
Autres flux de trésorerie		<u>203 374</u>	<u>(378 444)</u>	<u>261 497</u>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>1 608 663</u>	<u>(1 995 879)</u>	<u>(6 910 498)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(96 394)	(429 874)	(1 004 738)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		75 090	34 210	102 218
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(1 749 526)	(3 683 137)	(4 031 690)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		<u>1 424 599</u>	<u>101 060</u>	<u>367 956</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(346 232)</u>	<u>(3 977 741)</u>	<u>(4 566 254)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions		(2 755 513)	(2 364 144)	(2 364 160)
Encaissements provenant des emprunts		47 930 800	48 019 000	89 219 000
Remboursement d'emprunts		(29 572 026)	(37 497 153)	(75 207 091)
Flux liés au financement à court terme		<u>(17 500 000)</u>	<u>(3 300 000)</u>	<u>(4 200 000)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(1 896 739)</u>	<u>4 857 703</u>	<u>7 447 749</u>
Variation de trésorerie		<u>(634 307)</u>	<u>(1 115 917)</u>	<u>(4 029 003)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(2 550 899)	1 478 104	1 478 104
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	30	(3 185 206)	362 187	(2 550 899)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

* Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir Note 3)

Tunisie Leasing - (suite) -

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 d'actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 4 anciennes pour la 1^{ère} tranche
- 1 action nouvelle pour 5 anciennes pour la 2^{ème} tranche
- 1 action nouvelle pour 6 anciennes pour la 3^{ème} tranche
- 1 action nouvelle pour 7 anciennes pour la 4^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2004 à la somme de 17.500.000 Dinars divisé en 1.750.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Jusqu'au 31 décembre 1999, la société était autorisée à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing. De même la durée d'amortissement autorisée pour le leasing immobilier était la durée du bail.

A partir du 1^{er} janvier 2000, les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n° 2000-98 du 25 décembre 2000.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001).

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Immobilisations exploitées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Installations générales	10 ans	10%
- Autres matériels	4 ans	25%

2-2 : Immobilisations destinées à la location

Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).

Tous les biens donnés en location sont couverts par une police d'assurance « tous risques ».

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Le mode d'amortissement appliqué pour ces immobilisations est l'amortissement progressif sur la durée du bail. Selon cette méthode, l'amortissement du bien correspond à la portion de capital incluse dans chaque loyer facturé.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

De même, le coût d'entrée des immobilisations peut subir des modifications et ce, à l'occasion d'une consolidation d'impayés ou d'une location de biens récupérés.

2-3 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition.

2-4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Tunisie Leasing - (suite) -**2-5 : Politique de provisions**

La société constitue annuellement une provision globale égale à 1% (1,5% de 1996 à 2000) de l'encours des loyers. Cette proportion couvre aussi bien le principal que les produits réservés.

Parallèlement, les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991 sont appliquées.

Dans le cas où le montant de la provision résultant de l'application de la circulaire est inférieur à celui calculé en référence à l'encours du loyer; l'excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions pour risques.

Dans le cas contraire, l'écart dégagé est prélevé sur la provision inscrite au passif du bilan et en cas d'insuffisance il est procédé à la dotation d'une provision complémentaire.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-5-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-5-2 Les garanties réelles

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

2-5-3 La valeur du matériel en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

2-6 : Provisions pour impôt

Jusqu'au 31 décembre 1999, le bénéfice imposable de la société est calculé sur la base des amortissements fiscaux et non sur la base des amortissements financiers.

Pour un lot de contrats souscrits pendant une période et étant donné que les amortissements financiers sont progressifs, le bénéfice comptable qui en découle est dégressif et se trouve pendant les premières années supérieur au bénéfice fiscal.

Or, comme à la fin du contrat, le bénéfice comptable cumulé devrait être égal au bénéfice fiscal cumulé et par conséquent les impôts dus devraient être égaux, l'insuffisance d'impôt constaté durant les premières années, par rapport à l'impôt calculé sur le bénéfice comptable ne constitue nullement un gain pour la société mais plutôt une charge différée sur les exercices postérieurs. De ce fait, le bénéfice net dégagé pendant les premières années n'est pas en totalité disponible mais comporte une charge fiscale latente.

Pour couvrir cette charge, la société a opté pour la constitution d'une provision pour impôt.

Cette provision est calculée, au taux de 20%, sur l'excédent des amortissements fiscaux par rapport aux amortissements financiers, déduction faite des provisions constituées en franchise d'impôt.

2-7 : Comptabilisation des revenus

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Tunisie Leasing - (suite) -

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-8 : Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Jusqu'au 31 décembre 1999, la société était autorisée, pour le calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing et ce, à l'exclusion du mobilier et matériel de bureau et des voitures de tourisme.

L'application de ces modes d'amortissement, a conduit la société à :

- Réintégrer les amortissements financiers, constatés comptablement ;
- Déduire les amortissements fiscaux ;
- Suivre les discordances dégagées pour chaque contrat, et en tenir compte à l'occasion de chaque cession, au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

A partir de l'an 2000, les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n° 2000-98 du 25 décembre 2000.

Toutefois, les discordances entre les amortissements financiers et les amortissements fiscaux, nées avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, font l'objet d'un suivi et seront apurées progressivement par le biais de retraitements (réintégration ou déduction) au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001).

2-9 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements. Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTE 3 : CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES**- Changement de méthodes de présentation**

Les états financiers au 30 juin 2004 traduisent un changement de méthode de présentation du bilan par rapport au 30 juin 2003. En effet, les échéances à moins d'un an des emprunts ont été présentées parmi les concours bancaires et autres passifs financiers et non pas parmi les emprunts. Les états financiers arrêtés au 30 juin 2003, ont été retraités pour les besoins de la comparaison. Un montant de 9 029 KDT a été transféré de la rubrique « Emprunts » à la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers ».

D'autre part, les états financiers au 30 juin 2004 traduisent un changement de méthode de présentation de l'état de résultat. En effet, certains produits d'exploitation, auparavant classés parmi les autres gains ordinaires, sont désormais présentés parmi les autres produits d'exploitation pour être pris en compte dans le calcul du résultat d'exploitation.

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2003, ont été retraités pour les besoins de la comparaison. Un montant de 9 KDT a été transféré de la rubrique « Autres gains ordinaires » à la rubrique « Autres produits d'exploitation ». Et un montant de 22 KDT a été transféré de la rubrique « Autres gains ordinaires » pour être présenté parmi la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

Enfin, par rapport au 30 juin 2003, les états financiers au 30 juin 2004 traduisent un changement de méthode de présentation de l'état de flux de trésorerie. En effet, les décaissements pour acquisitions d'immobilisations destinées à la location et les encaissements provenant de la cession d'immobilisations destinées à la location ont été présentés au niveau des flux d'exploitation et non pas parmi les flux d'investissement.

- Changement de méthode de comptabilisation

Par rapport au 30 juin 2003, les états financiers au 30 juin 2004 traduisent un changement de méthode de comptabilisation des intérêts courus sur les contrats de portage.

En effet, les intérêts courus sur les titres acquis en portage et dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain, ont été constatés en produits conformément aux dispositions de la norme 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué rétrospectivement pour déterminer son effet sur les exercices antérieurs. L'ajustement, qui en résulte, a été présenté comme un ajustement des capitaux propres d'ouverture (Compte 128).

Ce changement de méthode a eu pour effet l'accroissement du résultat du premier semestre 2003 à hauteur de 30 KDT (net d'impôt).

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2003, ont été retraités en proforma pour les besoins de la comparaison.

Tunisie Leasing - (suite) -

NOTES AUX ETATS FINANCIERS PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2004
(exprimé en dinars)

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amort.	Valeur brute						Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Fonds de commerce	5%	51 286	-	-	51 286		-	546	420	966	-	0
Logiciels	33%	1 075 562	69 489	229 806	-		1 374 857	831 163	110 295	-	941 458	433 399
Logiciels (en cours)		229 806	-	(229 806)	-		-	-	-	-	-	0
TOTAUX		1 356 654	69 489	-	51 286	0	1 374 857	831 709	110 715	966	941 458	433 399

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Dépréciation d'actif	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions ou transferts	Mise en rebut	Fin de période		
Terrain	0%	39 168	-	-	-	39 168	-	-	-	-	-		39 168
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-		30 670		0
Matériel de transport	20%	219 362	-	-	-	219 362	90 101	21 581	-		111 682		107 680
Mobilier de bureau	10%	685 143	11 247	-	18 752	677 639	349 757	23 731	9 848		363 640		313 999
Matériel informatique	15% et 33%	889 228	21 908	-	-	911 136	701 617	40 572	-		742 189		168 947
Installations générales	10%	593 572	-	-	998	592 574	363 414	15 396	191		378 619	51 451	162 504
TOTAUX		2 457 143	33 155	-	19 750	2 470 549	1 535 559	101 280	10 039		1 626 800	51 451	792 298

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, un lot de matériel informatique étant amorti selon le mode dégressif.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION

Les immobilisations destinées à la location s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
- Immobilisations en location	336 201 231	(145 628 269)	190 572 962
- Immobilisations, contrats suspendus	29 708 405	(16 008 898)	13 699 507
- Immobilisations, contrats échus	98 747 572	(98 287 787)	459 785
- Immobilisations en cours	1 691 121		1 691 121
<u>Totaux</u>	<u>466 348 329</u>	<u>(259 924 954)</u>	<u>206 423 375</u>
- Provisions pour dépréciation		(4 907 036)	(4 907 036)
- Soldes au 30 juin 2004	466 348 329	(264 831 990)	201 516 339

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissements et provisions</u>	<u>Valeur nette</u>
Soldes au 31 décembre 2003	451 800 583	(252 327 126)	199 473 457
Additions de l'exercice			
- Investissements	49 996 559	-	49 996 559
- Relocations	298 393	-	298 393
Retraits de l'exercice			
- Cessions à la valeur résiduelle	(28 860 755)	28 796 924	(63 831)

Tunisie Leasing - (suite) -

- Cessions anticipées	(6 353 275)	4 112 168	(2 241 107)
- Relocations	(533 176)	401 060	(132 116)
- Régularisations	0	0	0
Amortissements de l'exercice		(45 594 013)	(45 594 013)
Provisions de l'exercice			
- Dotations		(640 022)	(640 022)
- Reprises		419 019	419 019
<u>Soldes au 30 juin 2004</u>	<u>466 348 329</u>	<u>(264 831 990)</u>	<u>201 516 339</u>

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION (suite)**6.1 : Analyse par secteur d'activité**

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Encours (a)</u>
Bâtiment et travaux publics		
Entreprises de BTP	63 074 728	23 909 175
Carrières	10 312 194	3 155 944
Matériaux de construction	14 135 323	5 638 523
Industrie		
Textile, cuir et chaussures	25 662 451	9 727 379
Agro-alimentaire	83 297 312	37 882 129
Industries diverses	85 241 963	40 427 831
Tourisme et para tourisme	27 941 591	10 433 783
Commerces et services		
Transport	32 680 446	10 320 210
Médical et para-médical	8 683 951	4 233 946
Commerce	99 000 693	47 925 312
Services	16 317 677	6 464 276
<u>Total</u>	<u>466 348 329</u>	<u>200 118 510</u>

6.2 : Analyse par type de matériel

Les immobilisations destinées à la location, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Encours (a)</u>
Matériels de BTP	58 385 123	19 132 360
Equipements hôteliers	9 962 736	4 130 044
Equipements industriels	75 961 296	32 851 268
Matériels informatiques	4 006 008	1 273 787
Véhicules légers	118 542 026	49 330 990
Matériels de manutention	8 891 341	4 220 657
Matériels de transport en commun	10 130 087	3 870 461
Matériels de transport de marchandises	66 540 553	21 401 474
Matériels médical et para-médical	6 001 145	2 332 512
Matériel divers	14 974 736	4 492 394
<u>Sous total</u>	<u>373 395 051</u>	<u>143 035 947</u>
Immobilier	92 953 278	57 082 563
<u>Total</u>	<u>466 348 329</u>	<u>200 118 510</u>

(a) Valeur comptable nette compte non tenu des régularisations des amortissements inclus dans les loyers perçus d'avance à la clôture de l'exercice.

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 juin	31 décembre
	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Titres de participation	15 945 061	16 533 513

Tunisie Leasing - (suite) -

Titres immobilisés	3 348 110	2 020 490	2 003 830
Prêts au personnel	567 322	628 383	552 923
Dépôts et cautionnements versés	<u>17 880</u>	<u>17 880</u>	<u>17 880</u>
<u>Montant brut</u>	<u>19 878 373</u>	<u>19 746 482</u>	<u>19 108 146</u>
A déduire			
Versements restant à effectuer sur titres de participation	<u>(450 000)</u>	<u>(600 000)</u>	<u>0</u>
<u>Montant libéré</u>	<u>19 428 373</u>	<u>19 146 482</u>	<u>19 108 146</u>
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(873 730)	(1 198 742)	(1 037 291)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(25 245)	0	
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	<u>(17 880)</u>	<u>0</u>	<u>(17 880)</u>
<u>Montant net</u>	<u>18 511 518</u>	<u>17 947 740</u>	<u>18 052 975</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2003	16 533 513	16 533 513	0
Additions de l'exercice			
- Tunis call center	75 000	75 000	0
- Tunisie valeurs	600 000	150 000	450 000
Cessions de l'exercice			
- Tunisia Safety Drive Compagnie	(42 962)	(42 962)	0
Diminution des participations par réduction de capital			
- Tunisie Sicar	(517 000)	(517 000)	0
- Tuninvest Sicar	<u>(703 490)</u>	<u>(703 490)</u>	<u>0</u>
<u>Soldes au 30 Juin 2004</u>	<u>15 945 061</u>	<u>15 495 061</u>	<u>450 000</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2003	2 003 830	2 003 830
Additions de l'exercice		
- Etablissement Abdelmoula	350 010	350 010
- Hotel GRANADA	1 000 000	1 000 000
Cessions de l'exercice		
- OXIA	(5 730)	(5 730)
<u>Soldes au 30 Juin 2004</u>	<u>3 348 110</u>	<u>3 348 110</u>

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (suite)

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2004 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
Tuninvest Sicar	8	2 984 200		1994/2001/2002	35,17%
Tunisie Sicar	10	1 682 990		1997	44,00%
Tunisie Valeurs	100	1 617 699	450 000	1991/92/96/98/2004	30,00%
Tuninvest International Sicar	10	2 500 000		1998	25,00%
Tunisie Factoring	10	2 399 970		1999	54,54%
Tunis Call Center	10	224 970		1998/2004	21,43%
Sté Immob Méditerranéenne de Tunisie	100	2 924 400		1998/2003	81,23%
S T I F	10	10		2000	-

Tunisie Leasing - (suite) -

Tuninvest Innovations Sicar	10	1 500 000	0	2002	27,27%
Société moderne de titrisation	100	50 000		2002	10,00%
Esprit	10	50 000		2003	28,40%
Tunisia Safety Drive	100	10 822		2003	20,04%
		<u>15 945 061</u>	<u>450 000</u>		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2004 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
*B.T.S	10	5 000		1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	10	350 000		2000	(*)
* TECHNOCARTERING	10	200 000		2001	(*)
* FLEXOPRINT	500	485 000		2001	(*)
* OXIA	10	52 610		2001	(*)
* AVITOP	10	50 490		2001	(*)
* S.P.P.A.S	50	110 000		2002	(*)
* S.T.P.A	500	495 000		2003	(*)
* GAN	10	250 000		2003	(*)
* Etablissement Abdelmoula	26,700	350 010		2004	(*)
* Hotel GRANADA	10	1 000 000		2004	(*)
		<u>3 348 110</u>	<u>0</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

TABLEAU DE MOUVEMENT DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2004
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	1 388 901	329 435	0	1 718 336	786 993	158 570	0	945 563	772 773
TOTAUX		<u>1 388 901</u>	<u>329 435</u>	<u>0</u>	<u>1 718 336</u>	<u>786 993</u>	<u>158 570</u>	<u>0</u>	<u>945 563</u>	<u>772 773</u>

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 9 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	30 juin	31 décembre	
	2004	2003	2003
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	6 752 900	6 309 666	5 245 421
- Intérêts de retard à facturer	29 288	27 661	29 288
<u>Montant brut</u>	<u>6 782 188</u>	<u>6 337 327</u>	<u>5 274 709</u>
A déduire :			
- Provisions	(1 935 088)	(970 420)	(1 292 417)
- Produits réservés	(1 216 533)	(1 032 354)	(928 904)
<u>Montant net</u>	<u>3 630 567</u>	<u>4 334 553</u>	<u>3 053 388</u>
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	11 524 332	11 598 472	11 848 264
<u>Montant brut</u>	<u>11 524 332</u>	<u>11 598 472</u>	<u>11 848 264</u>
A déduire :			
- Provisions	(7 533 690)	(6 804 559)	(7 442 252)
- Produits réservés	(1 876 193)	(1 891 076)	(2 015 049)
<u>Montant net</u>	<u>2 114 449</u>	<u>2 902 837</u>	<u>2 390 963</u>
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>5 745 016</u>	<u>7 237 390</u>	<u>5 444 351</u>

Tunisie Leasing –(suite)-

NOTE 9 (Suite) : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					Total
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (a)	157 006 683	19 529 418	5 963 492	2 029 469	15 589 448	200 118 510
Impayés	661 477	879 926	1 060 610	906 853	14 768 366	18 277 232
Avances et acomptes reçus	(1 109 892)	(208 791)	(1 219)	(286)	(239 887)	(1 560 076)
Produits à recevoir	29 288	0	0	0	0	0
ENCOURS GLOBALE	156 587 556	20 200 553	7 022 883	2 936 036	30 117 927	216 835 666
Produits réservés	10 305	57 064	220 723	163 271	2 641 363	3 092 726
TOTAL BILAN	156 577 250	20 143 489	6 802 159	2 772 765	27 476 564	213 742 940
Ratios des actifs non performants (B2,B3,et B4)			3,22%	1,34%	13,90%	18,46 %
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	14 230 892	1 344 105	37 726	0	0	15 612 723
TOTAL HORS BILAN	14 230 892	1 344 105	37 726	0	0	15 612 723
TOTAL ENGAGEMENTS A	170 808 142	21 487 593	6 839 885	2 772 765	27 476 564	229 355 663
Garanties imputables sur risques encourus B	2 949 418	342 000	0	0	269 085	3 560 502
Garanties non imputables sur risques encourus	219 229 514	26 501 024	6 932 261	3 388 062	22 641 568	278 692 429
Provisions affectées sur les impayés C	0	0	240 859	152 297	9 075 622	9 468 778
Provisions affectées sur les encours D	0	0	151 835	84 217	4 670 984	4 907 036
TOTAL DE LA COUVERTURE	222 178 932	26 843 024	7 324 955	3 624 576	36 657 259	296 628 754

(a) Valeur comptable nette des immobilisations en location, compte non tenu des régularisations des amortissements inclus dans les loyers perçus d 'avance à la clôture de la période

(b) Le ratio d 'actifs non performants (B2, B3 et B4 au 30/06/2004 s'établit à 18,46%

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30 juin		31 décembre
	2004	2003	2003
- Fournisseurs d'exploitation, avances	0	0	6 250
- Fournisseurs d'immobilisations, avances	250 291	112 246	203 587
- Avances et acomptes au personnel	10 144	9 038	12 334
- Autres créances sur le personnel	0	0	5 900
- Crédit de TVA	0	23 271	0
- Acomptes provisionnels	229 922	427 863	0
- Report d'impôts sur les bénéfices	294 443	0	523 534
- Compte courant Tunisie Factoring	29 878	89 536	30 446

Tunisie Leasing –(suite)-

- Compte courant S I M T	0	649 100	0
- Adhérents, contrats résiliés	47 608	47 608	47 608
- Autres comptes débiteurs	557 377	60 725	332 652
- Produits à recevoir des tiers	12 194	9 181	45 019
- Produits à recevoir sur contrats de portages	452 881	125 623 *	177 604
- Compte d'attente	45 292	43 091	53 527
- Charges constatées d'avance	1 195 503	794 655	923 140
Total brut	3 125 533	2 391 937	2 361 601
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(30 621)	(25 705)	(30 621)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(47 890)	(47 890)	(47 890)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(32 716)	(32 716)	(32 716)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(36 927)	0	(36 927)
- Produits réservés sur contrats de portages	(227 022)	0	0
Total net	2 750 357	2 285 626	2 213 447

NOTE 11 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2004	2003	2003
- Titres de placement	211	598	2 217
- Compte spécial ABC Tunisie en US\$	3 802 200	3 885 000	3 885 000
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	169 163	152 942	169 163
Total	3 971 574	4 038 540	4 056 380

NOTE 12 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30 juin		31 décembre
	2004	2003	2003
- Banques	4 992 600	4 174 214	4 052 591
- Caisses	6 114	7 092	6 891
Total	4 998 714	4 181 306	4 059 482

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2004	2003	2003
- Capital social	17 500 000	15 000 000	17 500 000
- Actions propres	(4 700)	0	0
- Dividendes sur actions propres	300	0	0
- Réserve légale	1 558 905	1 383 482	1 383 482
- Réserves pour réinvestissements exonérés	5 036 843	5 036 843	5 036 843
- Réserves affectées à l'augmentation du capital	2 500 000	5 000 000	2 500 000
- Autres réserves	40 000	0	0
- Résultats reportés	9 092 677	8 505 629 *	8 505 629
Total des capitaux propres avant résultat de la période	35 724 025	34 925 954	34 925 954
Résultat de la période	1 560 118	1 851 158	3 508 471
Total des capitaux propres avant affectation	37 284 143	36 777 112	38 434 425

Tunisie Leasing –(suite)-

	30 juin		31 décembre
	2004	2003	2003
Résultat de la période (1)	1 560 118	1 851 158	3 508 471
Nombre d'actions (2)	1 750 000	1 500 000	1 750 000
Résultat par action (1) / (2)	0,891	1,234	2,005
Résultat par action (ajusté)	0,891	1,058	2,005

(A) Au 30 juin 2004, le capital social est de DT : 17.500.000 composé de 1.750.000 actions d'une valeur nominale de DT : 10 libérée en totalité (voir note 1).

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Dans la mesure où l'émission d'actions gratuites dans le cadre de l'augmentation de capital effectuée au cours du deuxième semestre 2003 est une émission sans contrepartie, elle est traitée comme si elle s'était produite avant l'ouverture de la période présentée à titre comparatif. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au titre du premier semestre 2003 présenté à titre comparatif a été, en conséquence, ajusté.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2004
(exprimé en dinars)

	Capital social	Actions Propres	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour réinvestissements	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2002	15 000 000	0	5 000 000	1 203 422		5 036 843	7 423 891	3 632 799	37 296 955
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22/05/2003				180 060			3 421 130	(3 632 799)	(31 609)
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2002							(2 331 000)		(2 331 000)
Dividendes sur actions propres							0		0
Dotation au fonds social							(40 000)		(40 000)
Augmentation de capital approuvée par l'A.G.E du 1er novembre 2001	2 500 000		(2 500 000)				0	0	0
Modification comptable							31 608		31 608
Résultat de l'exercice 2003*								3 508 471	3 508 471
Solde au 31 Décembre 2003	17 500 000	0	2 500 000	1 383 482		5 036 843	8 505 629	3 508 471	38 434 425
Affectations approuvées par l'A.G.O du 10/06/2004				175 424			3 333 047	(3 508 471)	0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2003							(2 706 000)		(2 706 000)
Dotation au fonds social					40 000		(40 000)		0
Augmentation de capital approuvée par l'A.G.E du 1er novembre 2001	0		0						
Rachat actions propres		(4 700)							(4 700)
Dividendes sur actions propres							300		
Résultat au 30 juin 2004								1 560 118	1 560 118
Solde au 30 Juin 2004	17 500 000	(4 700)	2 500 000	1 558 906	40 000	5 036 843	9 092 976	1 560 118	37 284 143

Tunisie Leasing –(suite)-

NOTE 14 : EMPRUNT**TABLEAU DES EMPRUNTS AU 30 JUIN 2004**
(exprimé en dinars)

DESIGNATION		Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
							Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES			47 439 000	24 700 000	21 166 111	50 972 889	33 339 705	17 633 184
*AMEN BANK		7 500 000	400 000	0	400 000	0	0	0
*AMEN BANK		8 000 000	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	0	2 000 000
*AMEN BANK		10 000 000	0	10 000 000	625 000	9 375 000	6 875 000	2 500 000
*UNION INTERNATIONALE DE BANQUE		3 000 000	500 000	0	500 000	0	0	0
*CITIBANK		5 000 000	7 600 000	0	7 600 000	0	0	0
*STUSID		2 500 000	1 750 000	0	250 000	1 500 000	1 000 000	500 000
*BTKD		2 000 000	1 336 000	0	332 000	1 004 000	340 000	664 000
*BTKD		2 000 000	1 834 000	0	332 000	1 502 000	838 000	664 000
*B.E.S.T BANK		3 000 000	3 000 000	6 000 000	6 000 000	3 000 000	0	3 000 000
*A.B.C TUNISIE		3 700 000	3 700 000	0	3 700 000	0	0	0
*A.B.C TUNISIE		3 700 000	0	3 700 000	0	3 700 000	0	3 700 000
*TRESOR TUNISIEN		14 319 000	14 319 000	0	0	14 319 000	14 319 000	0
*BANQUE DE L'HABITAT		5 000 000	5 000 000	0	427 111	4 572 889	3 967 705	605 184
*BILLETS DE TRESORERIE		5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	10 000 000	6 000 000	4 000 000
BANQUES ETRANGERES			30 654 956	16 033 000	6 290 915	40 397 041	29 110 036	11 287 005
Crédit BIRD 3678 TUN (a)	US\$	6 000 000	4 142 893	0	185 209	3 957 684	3 590 893	366 791
Etat (ligne BIRD 3671 TUN) (b)	US\$	6 000 000	5 105 849	0	340 391	4 765 458	4 084 679	680 779
Crédit FMO III (e)	EUR	2 500 000	1 198 102	0	399 367	798 735	0	798 735
Crédit FMO IV (f)	EUR	3 000 000	4 152 000	0	519 000	3 633 000	2 595 000	1 038 000
*JEXIM BANK (g)	JPY	1 400 000 000	10 551 714	0	703 448	9 848 266	8 441 364	1 406 902
*BEI (credit participatif) (h)	ECU	1 279 738	1 619 398	0	258 500	1 360 898	1 360 898	0
*A.B.C TUNIS (i)	US\$	3 000 000	3 885 000	3 802 200	3 885 000	3 802 200	0	3 802 200
*B.A.D	EUR	8 000 000	0	12 230 800	0	12 230 800	9 037 202	3 193 598
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES			78 093 956	40 733 000	27 457 026	91 369 930	62 449 741	28 920 189

(a) Le taux d'intérêt correspond au coût moyen des ressources majoré de 0,5%;

Le risque de change est garanti par le fonds de péréquation de change moyennant le paiement, à chaque échéance, d'une commission égale au différentiel entre le TMM majoré de 0,5% et le taux du crédit.

(b) L'Etat Tunisien a consenti le 27 Novembre 1995 à la société un financement subsidiaire sur le prêt BIRD n° 3671 TUN;

Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de US\$: 6.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5%, sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt.

(c) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à NLG: 5.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 1,75%, sans que ce taux ne soit inférieur à 10,25%.

(d) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à NLG: 5.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 1,75%, sans que ce taux ne soit inférieur à 8,50%.

(e) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à EUR: 2.500.000, au taux du marché monétaire majoré de 1,25% sans que ce taux ne soit inférieur à 7,5%.

(f) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à EUR: 3.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 1,25% sans que ce taux ne soit inférieur à 7,5%.

(g) L'Etat Tunisien a consenti le 15 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J. EXIM BANK du 27 Mai 1997;

Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 14.000.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5%, sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt.

(h) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à ECU: 1.279.738 (utilisations à fin 1998), rémunéré à concurrence de 75% des dividendes et 50% des plus values éventuelles des titres financés;
les moins values éventuelles seront supportées par la BEI.(i) Le crédit a été contracté, sur autorisation de la BCT en date du 11 avril 2002, pour la constitution d'un dépôt de garantie auprès de l'ABC TUNISIE.
Ce dépôt est rémunéré aux mêmes conditions de rémunération du crédit.

Tunisie Leasing –(suite)-

NOTE 14 (Suite) : EMPRUNT

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 30 JUIN 2004

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 1999 I	7,00%	10 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0	0
* Emprunt obligataire 1999 II	7,00%	10 000 000	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000
* Emprunt obligataire 2000	7,00%	10 000 000	4 000 000	0	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* Emprunt obligataire 2001 I	7,40%	10 000 000	6 000 000	0	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* Emprunt obligataire 2001 II	7,40%	10 000 000	8 000 000	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* Emprunt obligataire 2002 I	7,40%	15 000 000	12 000 000	0	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2002 II	7,40%	10 000 000	10 000 000	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* Emprunt obligataire 2003	7,40%	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
* Emprunt obligataire 2004	7,40%	15 000 000	0	15 000 000	0	12 000 000	3 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		54 000 000	15 000 000	6 000 000	63 000 000	45 000 000	18 000 000
TOTAL GENERAL		132 093 956	55 733 000	33 457 026	154 369 930	107 449 741	46 920 189

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	30 juin	31 décembre
	2004	2003
Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :		
- Dépôts et cautionnements reçus	3 440 373	2 899 793
		3 095 793
<u>Total des autres passifs financiers</u>	<u>3 440 373</u>	<u>2 899 793</u>
		3 095 793

NOTE 16 : PROVISIONS

	30 juin	31 décembre
	2004	2003
Les provisions se détaillent par nature comme suit :		
- Provisions pour risques non identifiés	(A) 0	880 103
- Provisions pour impôt différé	(B) 391 085	561 922
- Autres provisions pour risques	140 771	0
		90 771
<u>Total des provisions</u>	<u>531 856</u>	<u>1 442 025</u>
		502 083

(A) Voir note 2-5 : Politique de provisions

(B) Voir note 2-6 : Provisions pour impôt

NOTE 17 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin	31 décembre
	2004	2003
Fournisseurs d'exploitation		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	110 203	39 485
- Factures non parvenues	110 500	74 886
		172 176
<u>Sous total</u>	<u>220 703</u>	<u>114 371</u>
		390 392
Fournisseurs d'immobilisations		
- Factures d'achats d'immobilisations	6 348 311	3 803 553
- Effets à payer	4 386 962	5 835 922
- Factures non parvenues	1 052 237	1 629 361
		1 470 959
<u>Sous total</u>	<u>11 787 510</u>	<u>11 268 836</u>
		9 913 434
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>12 008 213</u>	<u>11 383 207</u>
		10 303 826

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	30 juin	31 décembre
	2004	2003
Le détail des autres passifs courants est le suivant :		
- Avances et acomptes reçus des clients	1 560 076	2 050 974
- Personnel, remunerations dues	475	874
		158
- Personnel, provisions pour congés payés	201 957	119 184
		164 895
- Personnel, autres charges à payer	100 583	186 940
		114 531

Tunisie Leasing –(suite)-

- Etat, retenues sur salaires	27 497	23 168	22 569
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	44 007	23 812	31 614
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	28 000	56 000	138 828
- Etat, impôts sur les bénéfices	390 030	492 676 *	0
- Etat, TVA à payer	179 466	0	125 132
- Etat, autres impôts et taxes à payer	753 767	754 624	754 751
- Actionnaires, dividendes à payer	3 440	13 269	13 253
- C.N.S.S	112 767	75 321	79 557
- Autres comptes créditeurs	12 921	86 062	12 027
- Diverses charges à payer	95 000	73 143	269 375
- Charges à payer sur contrats de portage	8 039	3 132 *	4 369
- Loyers constatés d'avance	7 668 874	6 659 680	7 451 224
Total	11 186 899	10 618 859	10 970 920

NOTE 19 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2004	2003	2003
- Echéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	18 000 000	17 476 516 *	15 000 000
- Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires locaux	13 633 184	18 162 000 *	19 752 454
- Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires étrangers	11 287 005	8 017 837 *	8 361 414
- Echéances à moins d'un an sur billets de trésorerie à long terme	4 000 000	0	0
Sous total (voir note 14)	46 920 189	43 656 353	43 113 868
- Billets de trésorerie	9 100 000	31 500 000	30 600 000
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 993 047	2 322 863	1 372 285
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	589 679	422 536	735 379
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	803 927	680 204	578 030
- Banques, découverts	8 183 920	3 819 119	6 610 381
Total	67 590 762	82 401 075	83 009 943

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2004	2003	2003
- Loyers de leasing	55 848 169	50 347 088	103 971 572
- Intérêts intercalaires	59 813	63 206	138 894
Revenus bruts de leasing	55 907 982	50 410 294	104 110 466
- Intérêts de retard	422 136	492 744	1 171 643
- Transferts en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	2 432 736	2 324 724	2 324 724
. Intérêts de retard antérieurs	511 217	417 366	417 366
- Produits réputés réservés en fin de période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(2 455 119)	(2 435 112)	(2 432 736)
. Intérêts de retard	(637 609)	(488 318)	(511 217)
Variation des produits réservés	(148 775)	(181 340)	(201 863)
- Dotations aux amortissements des immobilisations en location	(45 594 013)	(40 667 406)	(84 133 444)
Total des revenus de leasing	10 587 330	10 054 292	20 946 802

Tunisie Leasing –(suite)-

NOTE 21 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

Les charges financières se détaillent comme suit :	30 juin	31 décembre	
	2004	2003	2003
- Intérêts des emprunts obligataires	2 329 655	2 087 827	4 007 424
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	1 423 358	1 203 022	2 690 739
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	971 709	910 935	1 719 567
- Intérêts des billets de tresorerie à long terme	175 738	0	70 539
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	158 570	135 247	287 302
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>5 059 030</u>	<u>4 337 031</u>	<u>8 775 571</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	243 339	110 981	323 436
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	590 373	1 046 935	2 123 262
- Pénalités fiscales et sociales	1 742	0	0
- Autres	10 976	(395) *	-3 660
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>846 430</u>	<u>1 157 521</u>	<u>2 443 038</u>
- Intérêts refacturés	0	0	0
<u>Total général</u>	<u>5 905 460</u>	<u>5 494 552</u>	<u>11 218 609</u>

NOTE 22 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin	31 décembre	
	2004	2003	2003
- Produits des participations	354 497	515 631	515 632
- Produits des titres Immobilisés	49 642	38 340 *	93 341
- Revenus des autres créances immobilisées	16 682	15 073	40 976
- Revenus des valeurs mobilières de placement	2 118	141	156
Total	422 939	569 185	650 105

NOTE 23 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :	30 juin		31 décembre
	2004	2003	2003
- Salaires et complément de Salaires	735 688	649 372	1 318 550
- Bonus	75 000	112 000	174 000
- Indemnités représentatives de frais	67 310	33 768	63 483
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	131 800	113 315	237 433
- Autres charges sociales	85 239	34 985	109 778
<u>Total</u>	1 095 037	943 440	1 903 244

NOTE 24 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :	30 juin		31 décembre
	2004	2003	2003
- Achat de matières et fournitures	40 027	38 163	76 862
<u>Total des achats</u>	<u>40 027</u>	<u>38 163</u>	<u>76 862</u>
- Locations	125 056	106 326	270 321
- Charges locatives et de copropriété	19 344	13 790	44 354
- Entretien et réparations	48 392	44 284	107 403

Tunisie Leasing –(suite)-

- Primes d'assurances	17 049	8 449	20 078
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	67 695	73 926	182 159
Total des services extérieurs	277 536	246 775	624 315
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	176 803	165 435	381 285
- Publicités, publications, relations publiques	112 704	117 164	255 758
- Déplacements, missions et réceptions	150 471	109 451	225 410
- Frais postaux et de télécommunications	116 698	111 604	224 510
- Services bancaires et assimilés	63 341	53 527	120 161
Total des autres services extérieurs	620 017	557 181	1 207 124
- Jetons de présence	18 000	16 500	18 000
- Frais du contentieux	1 208	1 773	2 561
- Autres	2 187	2 263	4 462
Total des charges diverses	21 395	20 536	25 023
- Impôts et taxes sur rémunérations	21 276	18 561	37 531
- T.C.L	60 000	50 000	60 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	10 279	18 140	33 389
Total des impôts et taxes	91 555	86 701	130 920
Total général	1 050 530	949 356	2 064 244

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin	31 décembre
	2004	2003
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	1 568 662	1 491 262
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(613 550)	(384 721)
- Créances radiées	0	364 751
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	0	(355 434)
Total des dotations aux provisions	955 112	1 115 858
- Reprises de provisions non affectées	(20 227)	(280 739)
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	934 885	1 900 136

Compte tenu de la variation des produits réservés, les besoins de provisionnement de la société se sont élevés à 1 103 887 Dinars détaillés comme suit :

- Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	955 112
- Variation des produits réservés	148 775
Besoin au titre des créances douteuses	1 103 887

Ce besoin de provisionnement a été couvert comme suit :

- Contribution de l'exercice établie conformément à la politique générale de la société (1% de l'encours des loyers des contrats actifs)	1 059 000
- Complément prélevé sur les provisions non affectées	20 227
- Dotation complémentaire	24 660
Total	1 103 887

NOTE 25 bis : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30 juin	31 décembre
	2004	2003
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	25 245	0
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(163 561)	0
Total	(138 316)	(161 451)

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30 juin	31 décembre
	2004	2003
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	110 715	60 436
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	101 280	86 539
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	0	24 059
- Dotations aux provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	0	17 880
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	0	41 843

Tunisie Leasing –(suite)-

- Dotations aux provisions pour risques et charges	50 000		64 088
Total	261 995	171 034	518 336

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2004	2003	31 décembre 2003
- Produits nets sur cessions d'immobilisations en leasing	47 118	45 377	107 320
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	4 054	25 707	25 707
- Autres gains sur éléments exceptionnels	0	4 000	4 000
Total	51 172	75 084	137 027

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2004	2003	31 décembre 2003
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	0	329	329
- Pénalités sociales	0	0	172 512
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	10 589	0	52 314
- Réduction de valeur des AAI	0	0	51 451
Total	10 589	329	276 606

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2004 a été calculé sur la base d'une estimation au taux de 20%

NOTE 30 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

		30 juin 2004	2003	31 Décembre 2003
Banques	+	NOTE 12	4 992 600	4 174 214
Caisses	+	NOTE 12	6 114	7 092
Banques, découverts	-	NOTE19	(8 183 920)	(3 819 119)
			(3 185 206)	362 187
				(2 550 899)

NOTE 31 : ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30-06-2004

	(en dinars)	30/06/2004	30/06/2003
PASSIFS EVENTUELS		29 930 000	29 960 000
Cautions, avals et autres garanties données (TF) CITIBANK		13 500 000	13 500 000
Cautions, avals et autres garanties données (TF) Amen Bank		8 000 000	8 000 000
Cautions, avals et autres garanties données (TF) ABC		1 000 000	1 000 000
Cautions (TF) pour crédit auprès de la BTEI		5 000 000	5 000 000
Caution données par TL à la SNMVT en faveur de TF (portage sur les titres de Call Center)		30 000	60 000
Caution en faveur de la SIMT (Sur crédit STB)		2 400 000	2 400 000
ENGAGEMENTS DONNEES		16 180 599	16 310 953
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrat signés non encore mis en force)		5 515 613	7 892 322
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrat non encore signés)		10 097 110	7 758 631
Engagements sur titres (participations non libérées Tunisie Valeurs)		450 000	600 000
Contrats de portage signés et non encore concrétisés		117 876	60 000
ENGAGEMENTS RECUS		222 226 927	226 867 678
Caution données par TF à la SNMVT en faveur de TL (portage sur titres de Call Center)		30 000	60 000
Garanties reçues (hypothèques sur les contrats actifs)		10 250 354	16 498 943
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)		120 130	120 130
Loyers à échoir sur contrats actifs		211 826 443	210 188 605
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		22 723 445	0
Emprunts obtenus non encore encaissés :			
OPEC (4 millions EUR)		6 000 000	0
PROPARCO (4 millions EUR)		6 000 000	0
BEI (7 148 963 EUR)		10 723 445	0

Tunisie Leasing –(suite)-

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2004**

En application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la société Tunisie Leasing couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2004. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société Tunisie Leasing. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 juillet 2004

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI